

Le Maire de la commune de Vendargues

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2211-1, L2212-1, L2212-2, L2213-1 et suivants

Vu le code pénal et notamment son article R610-5

Vu le code de la route

Vu l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière

Considérant qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation afin de permettre le déroulement de la manifestation sportive « **Tous à vélo** » organisée le **dimanche 27 septembre 2015** par l'association Cyclo club de Vendargues, en partenariat avec le service des sports de la commune.

## ARRÊTE

**Article 1 :** Afin de permettre le déroulement de la manifestation sportive «**Tous à vélo**» organisée le **dimanche 27 septembre 2015 - de 9 h 00 à 13 h 00**, la circulation **sera interdite sur le parcours – suivant le plan annexé au présent arrêté – Départ et Arrivée au Complexe sportif Guillaume Dides – au fur et à mesure du déplacement des cyclistes.**

**Article 2 :** **Le groupe de cyclistes sera encadré par les policiers municipaux :**  
Les policiers municipaux à moto ouvriront la marche – une voiture-balai fermera la marche – les ASVP se placeront le long du parcours pour sécuriser les différents carrefours .

**Article 3 :** Les panneaux réglementaires seront mis en place par les services techniques de la ville.

**Article 4** Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

**Article 5** Le Directeur Général des Services, la Gendarmerie de Castries, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera :

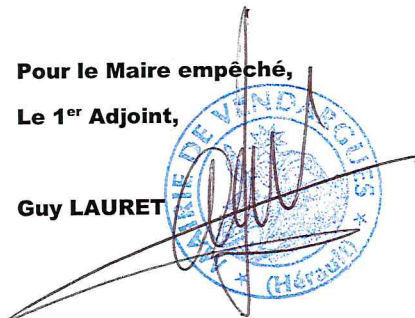
- Transmise à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Castries

- Publiée en Mairie

**Pour le Maire empêché,**

**Le 1<sup>er</sup> Adjoint,**

**Guy LAURET**

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Vendargues, Hérault. The stamp contains the text 'MAIRIE DE VENDARGUES' and 'Hérault'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Guy Lauret'. The signature is written in a cursive style and extends across the stamp.